

L'hon. John Roberts (secrétaire d'État): Monsieur l'Orateur, j'ai évidemment lu des articles où il est question de ce salaire. J'ignore s'ils sont fondés.

Une voix: Vérifiez!

M. Roberts: Je ne suis pas certain d'avoir bien compris la dernière partie de la question. Si je ne m'abuse, le député veut savoir si je serais disposé à faire le nécessaire pour veiller à ce que la Société Radio-Canada suive les principes ou les directives énoncés par le comité des Communes. Je peux dire au député que j'ai attiré l'attention des responsables de Radio-Canada sur les recommandations du comité. Je leur ai parlé des différents aspects qui les touchent, dans les restrictions budgétaires, et de l'incidence éventuelle de celles-ci pour Radio-Canada.

* * *

LOTO CANADA

LE CONTRAT D'ACHAT RELATIF AU PROGRAMME LOTO SELECT

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse à M^{me} le ministre d'État (santé et sport amateur). Il s'agit encore une fois de la tentative du gouvernement de mettre sur pied le programme Loto Select.

Mardi dernier, le ministre a reconnu que les pertes relatives au programme Loto Select s'élevaient jusqu'ici à deux ou trois millions de dollars. M^{me} le ministre peut-elle dire, pour la gouverne de la Chambre, si Loto Select a bien signé en septembre un contrat d'une valeur de cinq millions de dollars avec la société Addressograph-Multigraph pour la construction de machines destinées à imprimer les noms des vendeurs sur les billets, ce projet ayant été tué dans l'œuf un mois plus tard, entraînant ainsi des frais d'annulation pouvant aller jusqu'à un million de dollars? M^{me} le ministre dira-t-elle si ce chiffre était inclus dans son évaluation des pertes énoncée mardi, c'est-à-dire entre deux et trois millions de dollars?

L'hon. Iona Campagnolo (ministre d'État (santé et sport amateur)): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai souvent dit à la Chambre, quoique l'on n'ait pas expressément fait allusion à ce contrat avec la compagnie Addressograph-Multigraph of Canada Ltd., tout cela est actuellement négocié par un avocat. Autant que je sache, on n'est pas encore devant les tribunaux. Si nous révélions les faits et les chiffres demandés par le député de Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo, . . .

Des voix: Bravo!

Mme Campagnolo: . . . la somme qu'il faudrait déboursier pourrait être plus importante qu'autrement.

Des voix: Oh, oh!

Mme Campagnolo: Je suis certaine que le député ne veut pas avoir cela sur le dos.

M. Beatty: Monsieur l'Orateur, je ne sais pas exactement ce que le ministre aimerait avoir sur le dos. M^{me} le ministre peut-elle confirmer que Loto Canada a signé un contrat de 5 millions de dollars en septembre avec Addressograph-Multigraph?

Questions orales

Peut-elle nous dire si ce contrat contenait une clause de résiliation? Ne nous dira-t-elle pas également si elle se cache, en l'occurrence, derrière une prétendue clause relative au secret qui l'empêche de dire la vérité aux Canadiens?

Mme Campagnolo: Non, je ne fais rien de tel, monsieur l'Orateur. Le député sait sûrement qu'en vertu de l'article 66 de la loi sur l'administration financière, une société de la Couronne est comptable à la population par l'entremise d'un ministre. C'est moi qui, en l'occurrence, sert d'intermédiaire, et je rendrai mes comptes au moment opportun. Je ne puis le faire maintenant, même si j'aimerais bien donner au député les réponses qu'il demande, parce que cela pourrait être préjudiciable aux négociations en cours.

Des voix: Bravo!

* * *

LES GRANDES ROUTES

LA CONSTRUCTION D'UN VIADUC À WINNIPEG (MAN.)

M. Dan McKenzie (Winnipeg-Sud-Centre): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Le gouvernement fédéral a affirmé qu'il accorderait à la ville de Winnipeg une subvention de 4 millions de dollars en guise de contribution à la construction du viaduc Sherbrook-McGregor qui doit enjamber la cour de triage du CPR. La Commission canadienne des transports a également approuvé le projet.

Le ministre pourrait-il nous dire quand la subvention sera effectivement versée? La question revêt un caractère d'urgence puisque les deux ponts actuellement en service au dessus des voies ferrées, les ponts Arlington et Slater, sont en mauvais état et interdits aux poids lourds.

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, le député n'a pas rapporté fidèlement les faits. Il est exact que la Commission canadienne des transports a approuvé le projet, mais nous avons clairement prévenu la ville de Winnipeg et le gouvernement manitobain que les fonds offerts au gouvernement de cette province dans le cadre du programme d'aide au transport urbain pourraient servir à financer la construction du viaduc Sherbrook-McGregor. Nous avons indiqué que le gouvernement fédéral n'était pas en mesure, pour l'instant, de fournir d'autres fonds. Il n'en tient qu'à l'administration municipale de Winnipeg et au gouvernement manitobain d'entreprendre le plus tôt possible la réalisation de ce projet.

M. McKenzie: Monsieur l'Orateur, voilà qui ne correspond certes pas aux renseignements qui ont été transmis au maire de Winnipeg. L'administration municipale de Winnipeg nage dans la confusion en attendant une réponse du ministère des Transports.

Le ministre des Travaux publics aurait-il opposé son veto à la subvention de 4 millions qui devait être versée à la ville de Winnipeg? Le ministre a-t-il l'intention de vérifier de nouveau auprès du cabinet si la subvention sera accordée? Communiquera-t-il avec le maire de Winnipeg pour lui dire s'il peut compter sur cette subvention et pour dissiper la confusion qui entoure les autres questions soulevées plus tôt par le ministre?